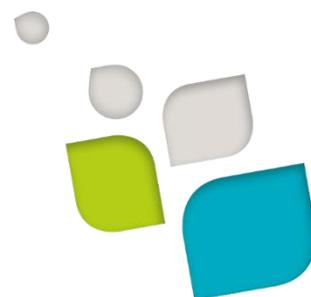


RAPPORT DE MISE EN ŒUVRE POUR L'OBJECTIF « COOPÉRATION TERRITORIALE EUROPÉENNE » 2019

Résumé à l'attention des citoyens



25 septembre 2020

RAPPORT DE MISE EN ŒUVRE 2019 DU PCIA : RESUME CITOYEN

- 1 QU'EST-CE QUE LE PCIA ?.....1
- 2 POURQUOI CE RESUME CITOYEN ?2
- 3 LES TEMPS FORTS DE 2019.....2
- 4 ET POUR EN SAVOIR PLUS.....5



1 QU'EST-CE QUE LE PCIA ?

UN PROGRAMME EUROPEEN POUR FAVORISER LA COOPERATION SUR LE PLATEAU DES GUYANES

Le Programme de Coopération Interreg Amazonie (PCIA) participe au développement intégré de la Guyane française et de ses voisins du Plateau des Guyanes – le Suriname, le Guyana, l’Amapá, le Pará et l’Amazonas. Il est issu d’un travail collaboratif, mené par la Collectivité Territoriale de Guyane et ses partenaires, tant en Guyane (État et Centre National d’Etudes Spatiales) que dans les États partenaires (Suriname, États brésiliens du Pará, de l’Amapá et de l’Amazonas et Guyana). Les partenaires institutionnels, mais aussi la société civile (acteurs socio-économiques, environnementaux, scientifiques, culturels, etc.) des différents territoires ont été consultés afin que ce Programme soit le reflet des stratégies et des besoins des acteurs du territoire.

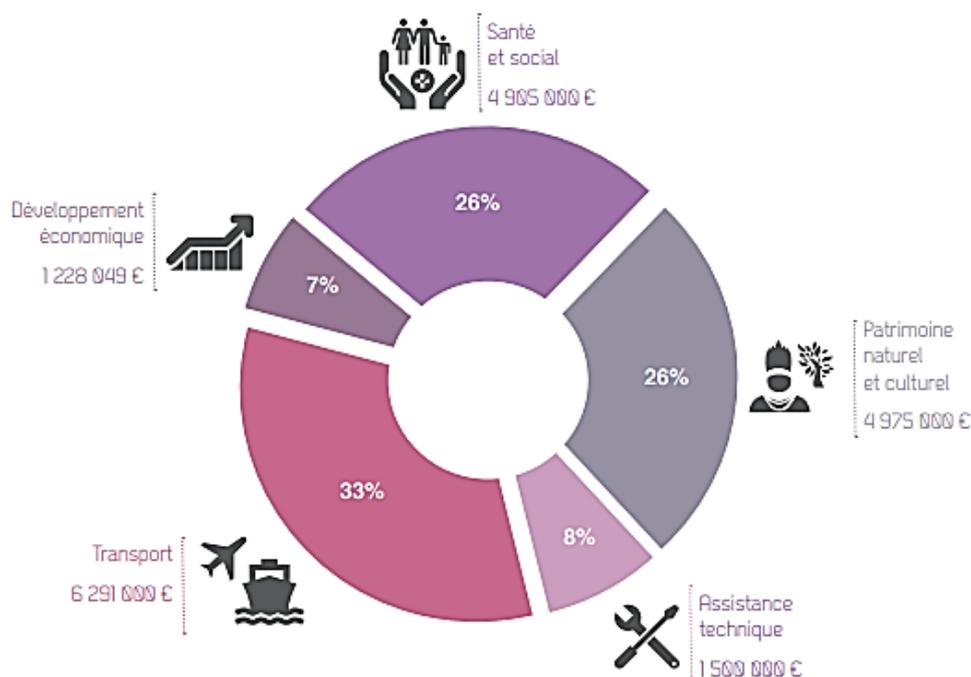
Le Programme de Coopération Interreg Amazonie 2014-2020 a été adopté le 30 novembre 2015. Il s’agit du deuxième programme Interreg sur la zone, qui intègre également depuis cette programmation le Guyana.

UN BUDGET DE PRES DE 19 MILLIONS D’EUROS POUR REPENDRE AUX PROBLEMATIQUES PARTAGEES DU TERRITOIRE

Le PCIA permet le financement de projets menés conjointement de part et d’autre des frontières, grâce au soutien du Fonds européen de développement régional pour la coopération territoriale européenne (FEDER-CTE). Il bénéficie d’une enveloppe FEDER-CTE de 18,9 M€ répartie à 75 % sur un volet transfrontalier (TF : Guyane, Suriname et Amapá) et à 25 % sur un volet transnational (TN : Guyane, Suriname, Amapá, Pará, Amazonas et Guyana).

Sa stratégie s’articule autour de 8 axes thématiques et 2 axes dédiés à l’assistance technique. Les enjeux liés aux transports, aux problématiques santé et social, et au patrimoine naturel et culturel concentrent chacun près d’un tiers des financements FEDER-CTE disponibles pour le territoire, les transports représentant l’axe majoritaire.

Répartition de la maquette FEDER-CTE du PCIA 2014-2020



UN PROGRAMME GERE PAR LA CTG EN LIEN AVEC LES PARTENAIRES DU PCIA

La Collectivité territoriale de Guyane (CTG) est l'autorité de gestion du PCIA 2014-2020.

Le Secrétariat Conjoint est assuré par le Pôle Affaires Européennes (PAE) de la CTG ; les trois directions du PAE (pilotage, instruction, gestion) comprennent ainsi des services interconnectés dédiés à la mise en œuvre du programme. Le PAE assure également la communication sur le programme.

Les partenaires des pays tiers (CARIFORUM, Suriname, Amapá, Amazonas, Pará et Guyana) – au même titre que les partenaires français (CTG, État-membre France, CNES) – votent l'approbation, l'ajournement ou le rejet définitif de toute demande de subvention au titre du PCIA. Ils sont impliqués dans le suivi de la mise en œuvre du Programme.

2 POURQUOI CE RESUME CITOYEN ?

En Europe, pour chaque programme INTERREG un rapport annuel de mise en œuvre doit être élaboré du programme et transmis à la Commission européenne. Ces rapports annuels sont accessibles au public. Ils sont complétés par des résumés à l'intention des citoyens leur permettant d'avoir un aperçu rapide des principaux éléments contenus dans ces rapports et d'être informés de l'avancement du programme.

En vertu de l'article 50, Paragraphe 9, du règlement (UE) no 1303/2013, un résumé du contenu des rapports annuels et du rapport final de mise en œuvre à l'intention des citoyens est mis à la disposition du public. Il présente le contenu du rapport annuel et du rapport final de mise en œuvre, doit être mis à la disposition du public et transféré dans un fichier séparé sous la forme d'une annexe au rapport annuel et au rapport final de mise en œuvre.

2

3 LES TEMPS FORTS DE 2019

UNE IMPLEMENTATION TOURNEE VERS L'INFORMATION ET LA VALORISATION

L'année 2019 s'est caractérisée par :

- **La poursuite des auditions des chefs de file** pour les projets jugés « à consolider » en amont des comités de sélection (6 auditions lors du Groupe Technique Préparatoire de mai 2019).
- **Un accompagnement individualisé des bénéficiaires** dans le cadre de leurs démarches de conventionnement et/ou de demandes de paiement.
- **La poursuite des réunions dites « portefeuille »** afin de mettre toutes les parties prenantes au même niveau d'information sur l'avancement du programme et des projets.
- **Des actions de communication renforcées**, en particulier sur les axes du programme encore peu sollicités : 5 sessions d'information sur les thèmes de la santé et du transport ont eu lieu sur l'Île de Cayenne, à l'Est et à l'Ouest de la Guyane
- **La mise en place d'une stratégie de valorisation des projets subventionnés**, avec entre-autres la publication d'articles simples et marquants sur les actions liées au PCIA.

UNE POURSUITE DE LA PROGRAMMATION ET UNE AMORCE DES PAIEMENTS

Au 31 décembre 2019, tous les axes thématiques du PCIA sont désormais sollicités – à l’exception de l’axe 8 dédié à la compétitivité des entreprises en zone transnationale pour lequel des limites infrastructurelles et opérationnelles sont à prendre en compte. En effet, il reste encore difficile pour les entreprises régionales de se lancer dans une démarche de coopération économique, lorsque les échanges commerciaux sont restreints par des différences de normes et de pratiques (assurances, transports de marchandises, etc.).

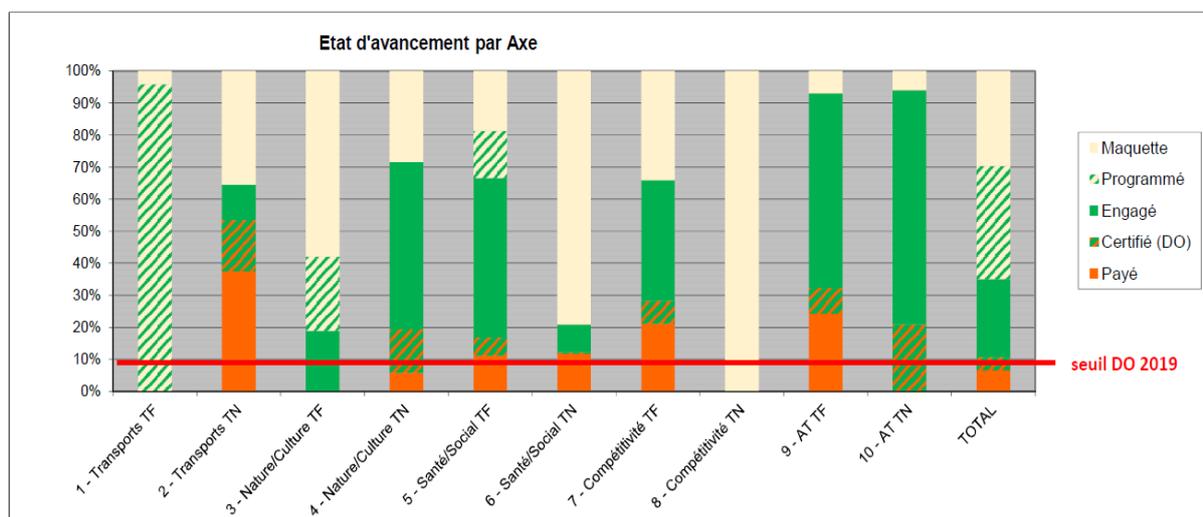
Les niveaux de programmation sont compris en 21% et 96%.

Depuis 2015, 15 dossiers ont été programmés pour un montant FEDER-CTE de 13 082 259 €, soit 69,2% de la maquette budgétaire. Ils sont présentés de manière détaillée dans un tableau en fin de document.

1 projet a été programmé à hauteur de 850 000€ (coût total), lors du Comité de sélection de mai.

Le montant des paiements (part FEDER-CTE) s’élève à 1 266 586€, soit 6,7% de la maquette. Il reste peu élevé dans la mesure où les premiers projets programmés sont en cours de réalisation. L’AG s’attend à une accélération des paiements, en 2020, du fait de l’avancement des opérations subventionnées atteindront un taux de réalisation suffisant.

État d’avancement général du PCIA



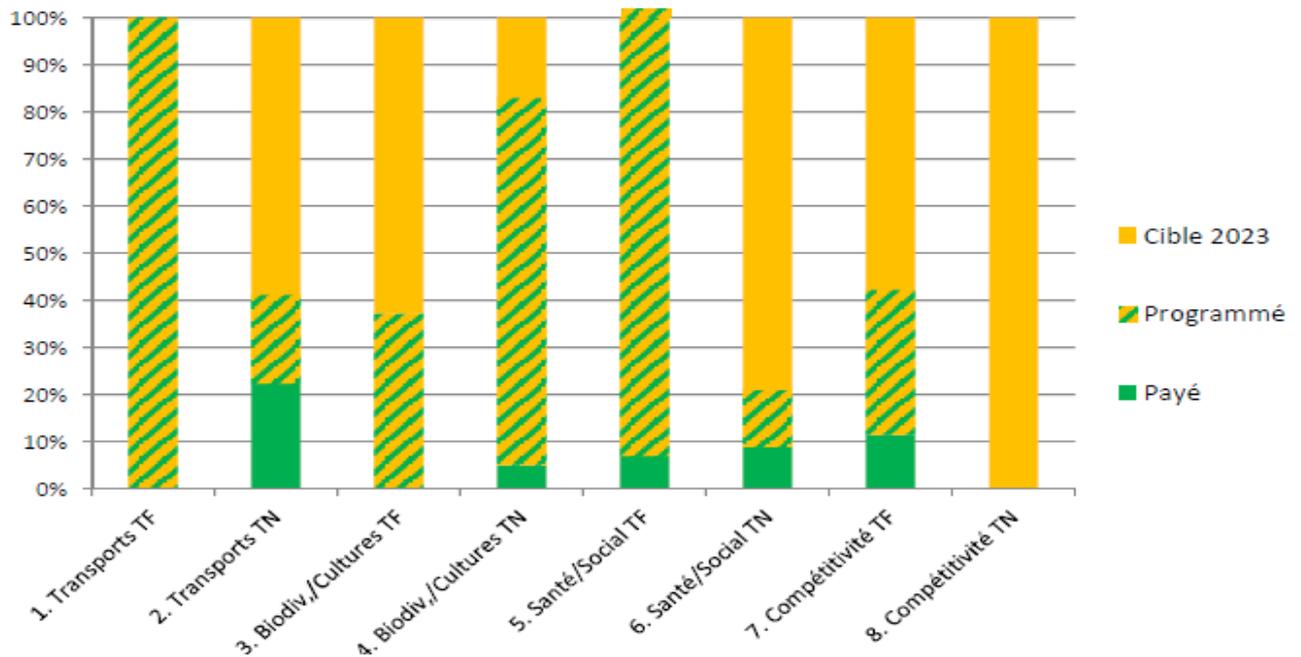
DO : Dégagement d'office¹

Il convient ainsi de poursuivre la programmation sur les axes encore peu sollicités (31% de l’enveloppe FEDER-CTE reste disponible) et d’accompagner les bénéficiaires dans la réalisation de leurs projets et de leurs remontées de dépenses (90 % de l’enveloppe FEDER-CTE actuellement programmée n’a pas encore fait l’objet de paiement en direction des bénéficiaires).

¹ En vertu du principe de dégagement d’office, si une somme engagée n’a pas été réclamée au 31 décembre de l’année en cours, toute somme non payée cesse d’être disponible. Ce mécanisme vise à améliorer à la fois la mise en œuvre et le suivi budgétaire du Programme.

UNE PERFORMANCE MISE A MAL PAR LES RETARDS DE MISE EN ŒUVRE

Cadre de performance - Indicateurs financiers 2023



4

Concernant le cadre de performance, les taux de programmation par axe permettent d'envisager une atteinte des cibles financière de 2023 à 70 %, au 31 décembre 2019. Le taux de paiement effectif permet d'atteindre les cibles à un peu moins de 4 %. Ce retard s'explique par la programmation tardive des projets les plus importants budgétairement du programme notamment la mise en service du nouveau bac sur le Maroni et les aménagements liés. Programmés en 2018, les premières opérations n'ont pu être réalisées qu'à compter de fin 2019.

Les cibles financières des axes 1 et 5 seront vraisemblablement devraient être atteintes au 31 décembre 2023, au vu de leur taux de programmation (100% et 102% respectivement, en coût total).

Au 31 décembre 2019, les taux de programmation des axes 3, 6, 7 et 8 ne permettent pas de garantir l'atteinte des cibles financière de 2023.

Les axes 2 et 4 ont un taux de programmation permettant d'atteindre leurs cibles financières à plus de 40 et 80 %, respectivement.

UNE PERIODE DE FIN DE PROGRAMMATION OPTIMISEE

L'équipe dédiée au PCIA et ses partenaires sont ainsi mobilisés pour la fin de la programmation en particulier sur les axes suivants, à travers une communication renforcée et un accompagnement des porteurs de projets :

- Axe 1 : les projets d'envergure liés au bac sur le Maroni ont connu des retards importants mais ont finalement pu être programmés en 2018. Ils sont aujourd'hui dans une bonne dynamique de réalisation (enveloppe programmée à 96 %)
- Axe 3 : des projets sont en cours de consolidation et devraient pouvoir être programmés d'ici la fin de la programmation. Les deux projets programmés sont en cours de réalisation et prévoient de contribuer fortement à l'atteinte de cibles de performance.

- Axes 7 et 8 : au-delà du projet en cours de réalisation sur l'axe 7 (étude de faisabilité de structuration d'une filière de production et de valorisation agro-industrielle), des pistes de projets de mise en réseau d'entreprises et d'études de marché sont à concrétiser en lien avec les partenaires.

4 ET POUR EN SAVOIR PLUS

L'ensemble des informations sur le PCIA 2014-2020, et plus largement sur les programmes européens gérés par la CTG, est consultable sur :

- <http://europe-guyane.fr/europe/>
- <https://www.ctguyane.fr/cat/fonds-europeens/>
- <https://fr-fr.facebook.com/pg/EuropeEnGuyane/>
- @EuropeEnGuyane

Liste des projets programmés depuis 2015

AXE	BENEFICIAIRE CHEF DE FILE	INTITULE DU PROJET	COUT TOTAL	FINANCEMENT FEDER-CTE	PARTENAIRES IMPLIQUES ET OBJECTIFS
1. Transports TF	CTG	Nouveau bac sur le Maroni	5 000 000	3 500 000	La construction et la mise en service du bac La Gabrielle 2 implique la Guyane et le Suriname. Le porteur, la CTG, est en partenariat avec le Ministère des Affaires Étrangères du Suriname. Le nouveau bac amphidrome permettra à un plus grand nombre de personnes et à une plus grande quantité de marchandises de franchir le Maroni en sécurité. L'objectif est d'améliorer les échanges entre la Guyane et le Suriname et, plus largement, de densifier les échanges à l'échelle du Plateau des Guyanes
	CCOG	Aménagement des berges – phase 2	3 000 000	2 250 000	La phase 2 des travaux du franchissement du Maroni implique la Guyane et le Suriname. Plusieurs aménagements sont prévus : la création et l'installation de 4 Ducs-d'Albe, la création d'un ensemble d'amarrage, la création d'une rampe bétonnée et des aménagements complémentaires des accès à la zone de réception et des abords
2. Transports TN	GPMG	Etude de cabotage interrégional	240 000	160 000	L'étude de cabotage interrégional implique la Guyane, l'Amapá et le Pará. L'objectif de l'étude est d'examiner les possibilités de mise en œuvre d'un dispositif de cabotage maritime permettant de desservir les différentes zones d'activités portuaires situées sur le littoral du Plateau des Guyanes.
3. Biodiversité et Cultures TF	CIRAD	Açais'Action	1 007 219	754 918	Le projet implique l'ensemble des partenaires transfrontaliers. L'objectif est d'accompagner les acteurs de la filière wassaï pour valoriser cette ressource spécifique et les savoirs locaux qui y sont attachés, développer des pratiques agro-écologiques et consolider des marchés de qualité, source d'une dynamique économique innovante.
	OIEau	Bio-Plateaux	850 302	555 272	Bio-Plateaux implique l'ensemble des partenaires transfrontalier et a pour but de préserver et de valoriser les espaces hydrographiques transfrontalier, dans un contexte de croissance économique et démographique ainsi que de changement climatique.
4. Biodiversité et Cultures TN	PAG	RenfoRésAP	662 000	491 600	Ce projet implique le Guyana et le Suriname. Il a pour but de renforcer la résilience des écosystèmes du Plateau des Guyanes à l'horizon 2030 et leurs contributions au développement durables dans un contexte de changement climatique.
	WWF	ECOSEO	1 246 701	666 635	ECOSEO implique le Suriname, le Guyana et l'Amapá. Son objectif est de renforcer les liens de coopération dans la région, en matière de connaissances et de méthodes d'analyse des services écosystémiques.
5. Sanitaire et Social TF	CHAR	MALAKIT	1 067 906	501 192	Le projet « MALAKIT » concerne la Guyane, le Suriname et l'Amapá. L'objectif est de mettre en œuvre une stratégie innovante conjointement avec le Brésil et le Suriname pour faciliter l'accès aux traitements antipaludiques des populations vulnérables en Guyane.
	CHOG	Coopération	790 381	448 759	Le projet « Coopération transfrontalière en santé » concerne la Guyane et le Suriname. Son

		transfrontalière en santé			porteur est le Centre Hospitalier de l'Ouest Guyanais (CHOG). L'objectif est d'améliorer le niveau de santé des populations du bassin du Maroni via un meilleur accès aux soins et des actions de prévention de meilleure qualité.
	CHAR	Oyapock, Coopération, Santé	1 791 805	754 820	Le projet implique l'Amapá, et a pour but de renforcer les compétences des professionnels et des acteurs publics locaux dans l'éducation à la santé reproductive et sexuelle. Il propose une prise en charge clinique intégrée des populations vulnérables, tout en améliorant la prévention
	CHAR	MaHéVi	796 729	403 305	MaHéVi implique le Suriname et prévoit d'étudier, de manière transversale, la prévalence des infections hépatiques et du VIH au sein des populations adultes du Maroni (Ouest de la Guyane)
6. Sanitaire et Social TN	Croix-Rouge	REMPart Anti-vectoriel	565 86	415 860	Les Croix-Rouge du Suriname et du Guyana sont impliquées et travaillent à réduire l'impact des épidémies successives de maladies vectorielles sur le Plateau des Guyanes.
7. Compétitivité TF	SAS Energreen	2-GIDE	700 346	525 260	2-GIDE implique le Suriname et a pour but de déterminer la faisabilité d'une structuration de la filière de production et valorisation agro-industrielle (biomasse) à l'échelle du Plateau des Guyanes.

TF : transfrontalier / TN : transnational

